

[Accueil](#)

[Histoire](#)

[Archives remarquables](#)

Plan d'ensemble des terrains pour le déclassement des fortifications

Plan d'ensemble des terrains pour le déclassement des fortifications

Plan d'ensemble des terrains concédés pour le déclassement des fortifications de Lorient.

Croquis annexé au procès-verbal de remise des terrains de la fortification déclassée, 23 décembre 1911 - Collection Archives de Lorient - 2 Fi 859

Le document est signé par le receveur des domaines et par le lieutenant colonel chef du génie. Le plan à l'échelle 1/2000^e, indique les limites des terrains militaires de la zone des fortifications. Chaque affectation de terrains est symbolisée par des couleurs différentes : terrains réservés pour les services de la guerre et de la Marine, terrains concédés à la ville avec condition d'acquérir, terrains concédés à la ville sans conditions d'acquérir, terrains concédés à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, terrains concédés à la Compagnie des chemins de fer morbihannais, terrains concédés à l'administration des hospices de Lorient, terrain concédés à monsieur Guilhaumon.

Au début du XX^e siècle, la municipalité juge que les différents édifices des fortifications sont devenus

inutiles et surtout, freine les échanges commerciaux, les déplacements et l'extension de la ville. Les ouvrages et fortifications de Lorient sont déclassés par un projet de loi voté au Parlement le 28 mars 1902. La loi est promulguée le 10 avril suivant. Les premiers coups de pioches se font au printemps 1905 sur le bastion de la lunette de Kerlin.

Les ormes centenaires qui allaient du passage à niveau à la place Clémenceau sont abattus entre 1899 et 1905. En 1906, le maire Louis Nail trouve que la démolition des remparts ne va pas assez vite, et défiant ainsi les autorités militaires, il va lui-même, accompagné d'ouvriers municipaux, lancer la démolition des remparts du côté du cours de Chazelles, autour de la porte du Morbihan. Le 17 février, il est verbalisé par les autorités militaires pour avoir continué la démolition des remparts sans autorisation et le 28 février, la gendarmerie sur ordre de l'État, est obligée d'intervenir pour empêcher la poursuite de la démolition par les employés municipaux. Les deux portes de la ville sont arasées en 1907. Le 7 mars 1907, les premiers échafaudages sont installés à la porte du Morbihan. Les pierres de taille de la couronne sont réutilisées pour la construction de l'hôtel des postes de la rue poissonnière (détruit par les bombardements de 1943). Le 7 avril 1910, le génie militaire autorise la municipalité à démolir certaines parties du front de terre pour le prolongement de rues de l'intramuros comme la rue du Port. Le 4 novembre 1912, le ministre de la guerre autorise le comblement du fossé formant lagune en arrière du glacis de la Potée de beurre. Quant au déclassement de tous les terrains des anciennes fortifications, il faut attendre 1925, date de la cession

complète des terrains des fortifications à la ville.

On peut aujourd'hui situer l'implantation des anciennes fortifications qui encerclaient le cœur de la ville, par les boulevard Leclerc et Joffre, la rue du Tour des portes et la rue des remparts.